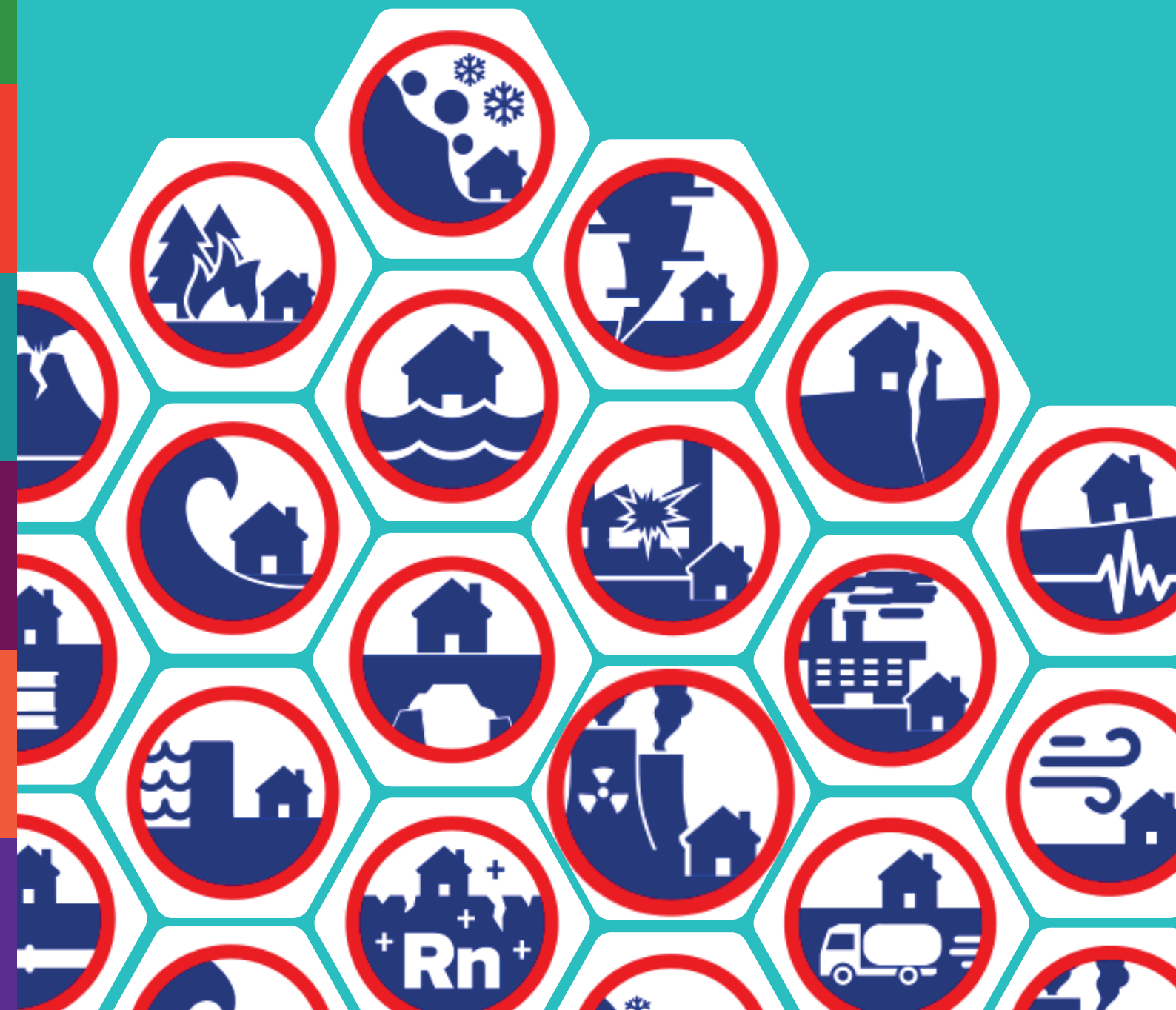


# Élaboration d'un DICRIM

## Recueil de bonnes pratiques



# Table des matières

---

I.	Préambule .....	2
II.	Contexte réglementaire, objectifs et intérêt du DICRIM .....	3
III.	Synthèse des recommandations .....	4
IV.	Éléments réglementaires .....	5
V.	Éléments « essentiels » .....	8
VI.	Éléments « bonus » .....	12
VII.	Mise en forme du DICRIM .....	15
VIII.	Diffusion et publicité du DICRIM .....	23
IX.	Mise à jour du DICRIM .....	26
X.	Vers un document d'information intercommunal ? .....	26
XI.	Conclusion .....	26

## I. Préambule

---

Selon un sondage IFOP réalisé pour l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT) et paru en avril 2023, 42% des métropolitains disent manquer d'informations sur les bons comportements et les consignes à suivre.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est le document réglementaire visant à informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés dans leur commune.

Le rapport de la Mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels fait état d'une obligation réglementaire encore mal respectée ou mal appliquée. De plus, le DICRIM reste difficilement accessible pour un public non initié, voire confidentiel.

Dans le cadre de ses actions liées à l'accompagnement des acteurs de la prévention des risques, l'AFPCNT souhaite réaliser un outil opérationnel, clé en main, pour aider les communes et intercommunalités dans la réalisation de leur Document d'Information Communal/intercommunal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Ce recueil de bonnes pratiques s'inscrit dans cette démarche et vise à faire la synthèse des obligations réglementaires relatives au DICRIM, et au regard de recherches bibliographiques réalisées, dégager des éléments clés pour réaliser un DICRIM attrayant et permettre aux citoyens de s'approprier au mieux l'information préventive.

Ce recueil s'accompagne d'une maquette type permettant aux communes et intercommunalités de créer leur propre document facilement.

## II. Contexte réglementaire, objectifs et intérêt du DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un document réglementaire visant à informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés dans leur commune. L'article L. 125-2 du Code de l'environnement dispose que « toute personne a un droit à l'information sur les risques majeurs naturels et technologiques auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent ».

Ce droit à l'information (article R. 125-10 du Code de l'environnement) s'applique dans les communes suivantes :

- Où existe un plan particulier d'intervention établi en application des articles R. 741-18 et suivants du code de la sécurité intérieure ;
- Où existe un plan de prévention des risques naturels prévisibles prescrit ou approuvé, mentionné à l'article L. 562-1, ou l'un des documents valant plan de prévention des risques naturels en application de l'article L. 562-6 ;
- Où existe un plan de prévention des risques miniers établi en application de l'article L. 174-5 du code minier ;
- Situées dans un des territoires à risque important d'inondation mentionnés à l'article L. 566-5 ;
- Situées dans les zones de sismicité 3,4 ou 5 définies à l'article R. 563-4 ;
- Particulièrement exposées à un risque d'éruption volcanique et figurant à ce titre sur une liste établie par décret ;
- Comportant un bois ou une forêt classés au titre de l'article L. 132-1 du code forestier ou réputés particulièrement exposés au risque d'incendie au titre de l'article L. 133-1 de ce code ;
- Situées dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de Mayotte, ainsi que le territoire de Saint-Martin, exposées au risque cyclonique ;
- Inscrites par le préfet sur la liste des communes mentionnées par les dispositions du III de l'article L. 563-6 relatives à l'existence ou la présomption de cavité souterraine ou de marnière ;
- Situées dans les zones à potentiel radon de niveau 2 ou 3 définies à l'article R. 1333-29 du code de la santé publique.

Ce document est élaboré par le maire à partir des informations communiquées par le préfet (article R. 125-12 du Code de l'environnement), notamment dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM). Le DICRIM est nécessaire à la mise en œuvre de l'information préventive dans la commune. Il doit être adossé au Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le DICRIM est mis à jour dans un délai qui ne peut excéder cinq ans ou en tant que de besoin, notamment, lorsque le préfet communique une information nouvelle.

Il n'existe pas de modèle réglementaire pour réaliser le DICRIM. Cependant, l'article R. 125-13 du Code de l'environnement impose que le DICRIM contienne au minimum les informations suivantes :

- La description des risques majeurs et leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement ;
- Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant à chacun des risques majeurs identifiés ;
- Les consignes de sécurité individuelles à appliquer en cas de danger ou d'alerte ;
- Les moyens d'indemnisation en cas de catastrophe naturelle ;
- Les cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol, instituées en application de l'article L. 563-6 du Code de l'environnement.

Concernant la diffusion du DICRIM, l'article R. 125-13 du Code de l'environnement impose au maire de faire « connaître au public l'existence du document d'information communal sur les risques majeurs par tout moyen approprié, notamment par voie électronique » Le document est consultable sans frais à la mairie. Le maire organise au moins tous les deux ans des actions de communication pour faire connaître le contenu du DICRIM.

### III. Synthèse des recommandations

Numéro de recommandation	Recommandation	Page
N°1	Simplifier et synthétiser les contenus à destination d'un public non initié.	p.5
N°2	Illustrer les événements passés avec des photographies, des chiffres sur les dégâts causés, éventuellement des frises pour les aléas fréquents.	p.6
N°3	Accompagner les pictogrammes "consignes" d'un petit texte explicatif pour s'assurer de leur bonne compréhension.	p.7
N°4	Nommer les titres de sections et de paragraphes de manière à interpeller le lecteur.	p.8
N°5	Ajouter des éléments interactifs sur les pages comme les liens ou QR codes pour inciter le lecteur à aller plus loin.	p.8
N°6	Rédiger un éditorial synthétique pour présenter le DICRIM.	p.8
N°7	Situer les principaux enjeux et les routes principales sur la cartographie.	p.12
N°8	Utiliser un zonage et une légende associée claires afin que le lecteur puisse rapidement identifier les zones concernées par l'aléa.	p.12
N°9	Intégrer des éléments propres à la commune concernant la gestion des risques comme une présentation du PCS, de la réserve communale de sécurité civile, des journées ou actions organisées par la municipalité etc.	p.13
N°10	Résumer le document en une double page comprenant les consignes et les informations essentielles.	p.14
N°11	Pour rendre le document attrayant, utiliser du contraste au niveau des couleurs, privilégier les infographies, photographies, diagrammes et tableaux aux textes, aérer la mise en page.	p.16
N°12	Utiliser les pictogrammes du site Géorisques mis à disposition par le ministère de la Transition Ecologique.	p.18
N°13	En format papier, privilégier le format A5.	p.22
N°14	Mettre en évidence le document à l'accueil de la mairie et en faire une présentation auprès des élus et des agents communaux	p.24
N°15	Afin de viser le public le plus large possible, multiplier les canaux de diffusion (réseaux sociaux, distribution à l'occasion d'évènements, mallette d'accueil des nouveaux arrivants etc..)	p.24

## IV. Éléments réglementaires

### ■ DESCRIPTION DES RISQUES ET DES MOYENS DE PREVENTIONS ASSOCIES

Le DICRIM doit présenter les différents types de risques majeurs présents dans la commune, en particulier les risques naturels (inondation, séisme, incendie de forêt, mouvement de terrain, éruption volcanique, avalanche, tempête, sécheresse...) et les risques technologiques (industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, risque minier...).

Le document doit décrire de manière précise les caractéristiques de chaque type de risque identifié, y compris leurs causes potentielles, leurs conséquences prévisibles et les mesures de prévention et de protection mises en place par les autorités. Il doit également informer sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant à chacun des risques majeurs identifiés.

Pour identifier les risques majeurs sur sa commune et élaborer son DICRIM, il est recommandé de suivre les étapes suivantes :

- 1. Consulter les documents et les cartographies sur les risques majeurs mis à disposition par le préfet :** Commencer par examiner le DDRM qui inventorie, commune par commune, les risques majeurs auxquels la population pourrait être confrontée dans le département. Consulter ensuite les documents existants relatifs à la gestion des risques majeurs dans la commune, tels que les PPR, les PPI et les cartographies des zones à risques.
- 2. Utiliser les plateformes d'informations et de données :** Géorisques ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)) permet d'identifier les risques présents sur votre commune avec pour chaque risque un historique des événements ayant donné lieu à un arrêté de catastrophe naturelle, une brève définition du risque et pour certains risques, une cartographie de localisation du risque. Les données spatialisées d'aléas peuvent également être disponibles dans les mises à disposition d'informations sur les risques majeurs.

- 3. Rédaction des textes :** Une fois les informations relatives aux risques majeurs collectées sur sa commune, rédiger des textes décrivant les différents risques de manière claire et concise, les caractéristiques de chaque risque, leurs causes potentielles, les conséquences prévisibles et les mesures de prévention et de protection existantes.

#### RECOMMANDATION N°1 :

Simplifier et synthétiser les contenus à destination d'un public non initié. Les textes doivent être synthétiques pour s'adresser à un public non initié. Ils doivent présenter le risque afin que le lecteur puisse se représenter facilement sa nature et ses conséquences potentielles.

### ■ HISTORIQUE DES EVENEMENTS PASSES

Intégrer l'historique des événements passés de la commune dans le DICRIM permet d'entretenir la mémoire du risque et fournit aux citoyens des exemples concrets pour pouvoir se représenter les risques auxquels ils sont réellement exposés. Intégrer des photographies des événements est un plus ainsi qu'une frise chronologique si la commune a subi de nombreux événements de même nature.

Pour cela, il est possible de s'appuyer sur le site Géorisques ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)) afin d'identifier les événements ayant fait l'objet d'arrêtés de catastrophes naturelles et compléter ces informations par des articles de presse ou des entretiens avec des riverains des zones à risques.

Des associations locales peuvent être associées à la démarche pour collecter des témoignages ainsi que des photographies.



Figure 1 : Exemple d'illustration d'événement historique, DICRIM Pont-de-Cé

Dans l'exemple ci-contre, la commune de Ponts-de-Cé a illustré les inondations ayant touché son territoire en utilisant une échelle représentant la hauteur atteinte par les eaux lors de chacun des événements. Cette représentation visuelle permet au lecteur d'avoir un aperçu rapide de la réalité du risque localement.

**RECOMMANDATION N°2 :**

Illustrer les événements passés avec des photographies, des chiffres sur les dégâts causés, éventuellement des frises pour les aléas fréquents.

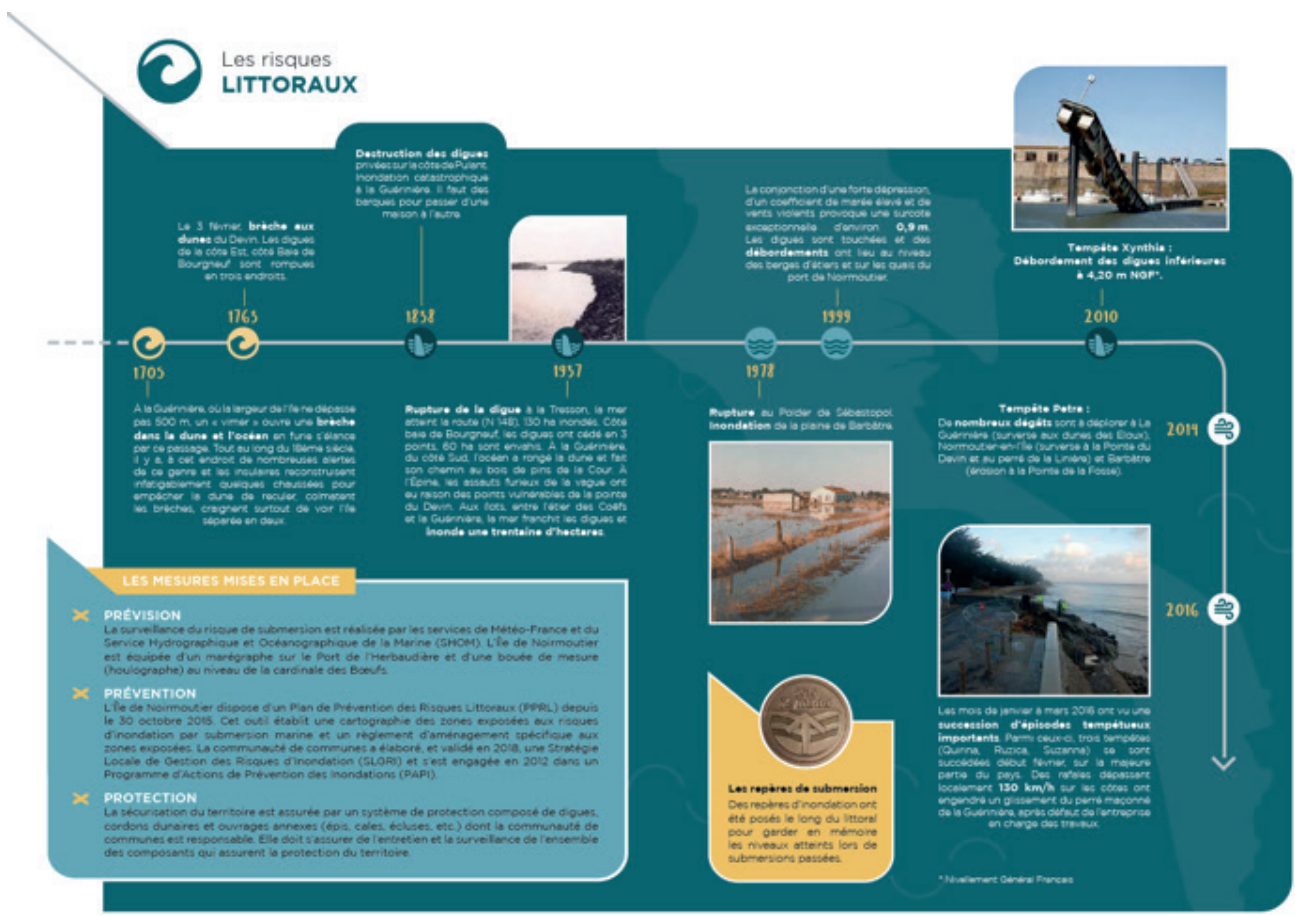


Figure 2 : Exemple de frise chronologique, DICRIM de Noirmoutier-en-l'Île

## ■ CONSIGNES DE SECURITE

Le DICRIM doit inclure des consignes de sécurité claires et accessibles à tous. Pour cela il est conseillé de privilégier des pictogrammes clairs assortis d'un texte explicatif. Certaines communes utilisent la couleur verte pour les actions à faire et la couleur rouge pour les actions à ne pas faire comme l'illustrent les exemples ci-dessous. Cela permet à la fois de bien séparer les deux types d'action et d'améliorer le graphisme grâce au contraste offert par les deux couleurs.

Les pictogrammes des consignes sont disponibles dans la maquette type réalisée par l'AFPCNT.

Les consignes types à appliquer pour chaque risque sont consultables sur le site Géorisques dans la rubrique « les bons réflexes à adopter » : <https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-protger>.

### RECOMMANDATION N°3 :

Les pictogrammes "consignes" doivent être accompagnés d'un petit texte explicatif afin de ne pas entraîner de confusion.



Figure 3 : Exemple de consignes, DICRIM de Martigues



Figure 4 : Exemple de consignes, DICRIM de Montpellier

## ■ EXEMPLE DE CONTENUS D'UNE PAGE « ALEA »

Dans l'exemple de page d'aléa ci-dessous le texte présentant le risque est succinct mais contient toutes les informations essentielles : une brève description du risque suivie de ses caractéristiques spécifiques sur le territoire. Juste en dessous, une carte illustre le phénomène à l'échelle locale, offrant une visualisation simplifiée du territoire. La section consacrée à la prévention des risques est succincte. Les deux encarts « C'est arrivé à Martigues », accompagnés de photos, permettent une illustration des impacts subis par la commune. Une part significative de la page est dédiée aux consignes, qui constituent l'information clé du DICRIM et doivent être mémorisées par le lecteur.

En complément de ces informations « réglementaires », il est possible d'orienter le lecteur vers des sources externes pour approfondir ses connaissances, grâce à des encarts du type « En savoir plus » contenant des liens hypertextes ou des QR codes. Ces renvois permettent de fournir des informations supplémentaires sans surcharger le document.

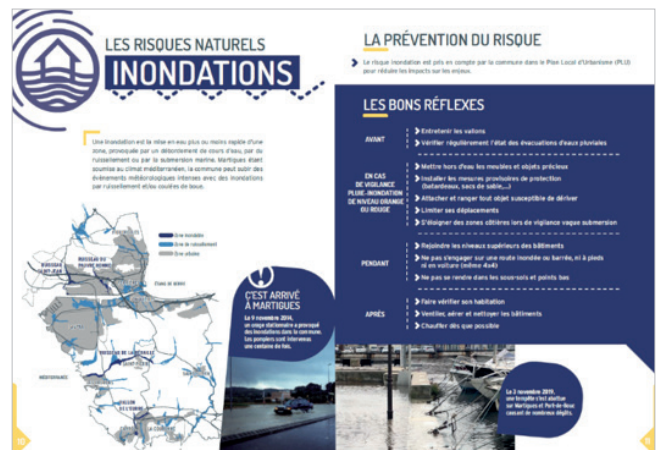


Figure 5 : Exemple de page risque : DICRIM de Martigues

Pour maximiser l'impact du DICRIM, il est recommandé d'intégrer des encarts engageants, qui interpellent directement le lecteur. Un exemple efficace est celui présent dans le DICRIM de Cournon (ci-après), avec l'encart intitulé « Vous avez un rôle à jouer ». Lors de la rédaction de textes et en particulier des titres le choix du vocabulaire est crucial pour captiver l'attention du lecteur et s'impliquer.

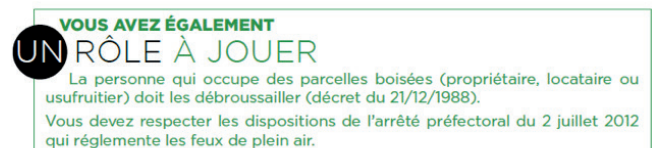


Figure 6 : Extrait du DICRIM de Cournon d'Auvergne

Il est possible d'ajouter des chiffres pour rendre le propos plus concret comme l'a fait la commune de Noirmoutier-en-l'Île (ci-dessous) dans sa page « risques climatiques » en renseignant les records météorologiques enregistrés sur la commune.

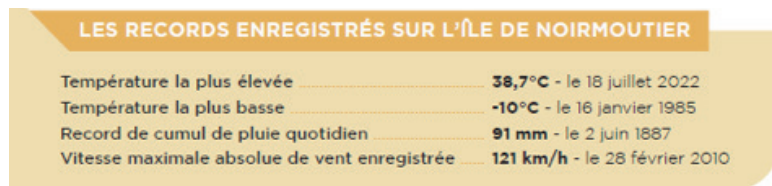


Figure 7 : Records météo sur la page « risques climatiques », DICRIM de Noirmoutier-en-l'Île

#### RECOMMANDATION N°4 :

Nommer les titres de sections et de paragraphes de manière à interpeller le lecteur.

#### RECOMMANDATION N°5 :

Ajouter des éléments interactifs sur les pages comme les liens ou QR codes pour inciter le lecteur à aller plus loin.

## V. Éléments « essentiels »

### ■ LISTE DES ÉLÉMENTS QU'IL EST CONSEILLÉ D'INTÉGRER DANS LE DICRIM

#### ■ L'EDITORIAL DU MAIRE

L'éditorial du maire dans un DICRIM est l'occasion pour le maire de communiquer directement avec les citoyens, en les sensibilisant aux risques potentiels qui menacent leur commune et en les encourageant à adopter une attitude préventive.

Ce texte doit contenir des informations clés sur les risques majeurs auxquels la commune est exposée, tout en mettant en lumière les actions entreprises par la municipalité pour prévenir et gérer ces risques. Il doit également souligner l'importance de la participation citoyenne dans la gestion des situations d'urgence.

L'édito doit cependant rester succinct, en effet, dans une thèse intitulée « Évaluation de l'efficacité de l'information préventive sur les risques majeurs destinée au Grand Public : Application au DICRIM » une enquête a permis de révéler que les lecteurs ont tendance à ne pas lire l'édito et à passer à la page suivante par réflexe en voyant ce terme. Afin que les lecteurs s'y attardent tout de même, une attention particulière pourra être portée sur le graphisme de cette page. L'édito peut également se trouver sur une demi-page et accompagner la définition d'un risque majeur comme dans l'exemple ci-dessous où la commune de Cournon d'Auvergne a rassemblé l'édito, la définition d'un risque majeur ainsi que le sommaire sur une même page ce qui de plus permet de donner un aspect « magazine » à l'édito, plus engageant qu'un édito en pleine page plus formel.

Figure 8 : Exemple d'Edito, DICRIM de Cournon d'Auvergne

#### RECOMMANDATION N°6 :

Rédiger un éditorial synthétique pour présenter le DICRIM.



## — PAGE INTRODUCTIVE

Outre l'édito, la page introductive du DICRIM peut présenter l'ensemble des risques présents sur la commune, l'objectif du DICRIM ou encore la définition d'un risque majeur. Quelques exemples sont présentés ci-contre.

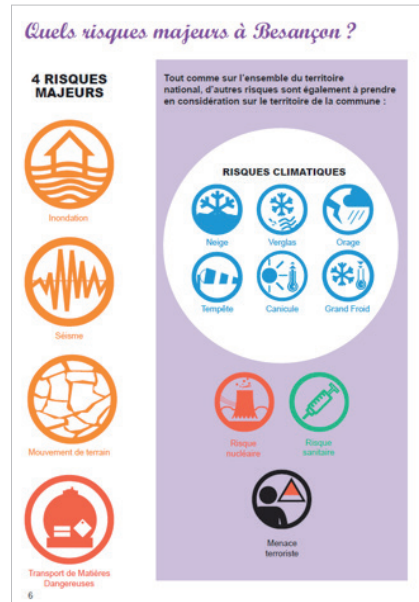


Figure 9 : Exemple de page de présentation, DICRIM de Séné

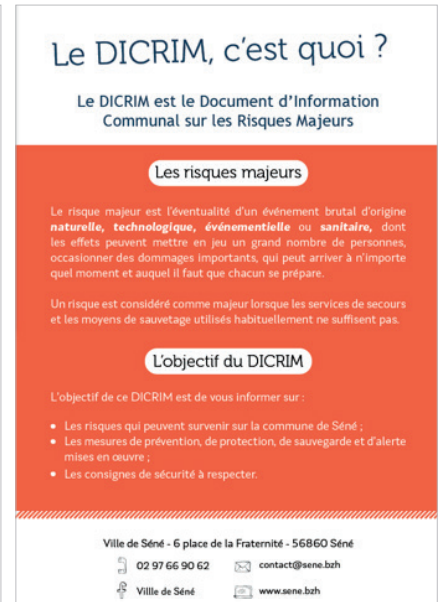


Figure 10 : Liste des risques présents sur la commune, DICRIM de Besançon



Figure 11 : Exemple de fiche « Informations à communiquer aux secours », DICRIM d'Ajaccio

## — MOYENS D'ALERTE

Le DICRIM doit préciser les différents moyens d'alerte disponibles dans la commune en cas de survenance d'un risque majeur, tels que FR-Alert, les sirènes, les automates d'appel ou les applications mobiles dédiées.

La page ci-dessous issue du DICRIM de Marseille regroupe ces informations essentielles en découpant la page en trois parties : une incitation à s'inscrire à l'automate d'appel de la commune et rappelant son rôle, une deuxième partie permettant de reconnaître les sirènes SAIP et une troisième regroupant l'ensemble des sources officielles vers lesquelles le lecteur peut se diriger afin de s'informer en cas d'événement.

## — RAPPEL DES NUMEROS D'URGENCE ET COORDONNEES DE LA MAIRIE

Le DICRIM doit fournir les coordonnées des autorités locales chargées de la gestion des risques majeurs, telles que la mairie, les services de secours et forces de l'ordre, la préfecture...

Certains DICRIM détaillent ces numéros d'urgence et précisent les informations à communiquer aux services de secours lors d'un appel d'urgence, comme ici à droite avec le DICRIM d'Ajaccio.

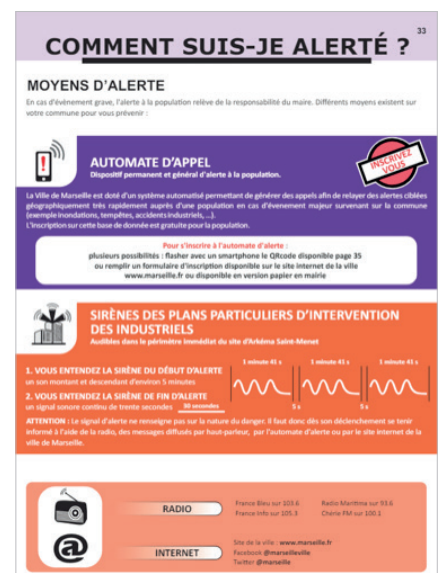


Figure 12 : Exemple de page «moyens d'alerte», DICRIM de Marseille

Une autre manière de parler de l'alerte est illustrée par le visuel ci-dessous extrait du DICRIM de Lorient. La commune a choisi d'inciter les citoyens à s'inscrire à l'automate d'appel puis leur rappelle la marche à suivre lorsque les sirènes retentissent à travers une page « memento ».

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU SERVICE D'ALERTE

Écrivez distinctement, merci

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse sur Lorient : \_\_\_\_\_

Numéro et nom de la rue : \_\_\_\_\_

Précision éventuelle (étage/bâtiment/appartement) : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Téléphone 1 – si possible un mobile : \_\_\_\_\_

Téléphone 2 : \_\_\_\_\_

Téléphone 3 : \_\_\_\_\_

Téléphone 4 : \_\_\_\_\_

Adresse de messagerie 1 : \_\_\_\_\_

Adresse de messagerie 2 : \_\_\_\_\_

Imprimez cette page, remplissez-la et déposez-la à l'accueil de la mairie. Vous pouvez aussi l'envoyer par voie postale à :  
 Ville de Lorient  
 Direction de la Sécurité et de la Tranquillité publique  
 Mission risques majeurs  
 CS 30010 - 56315 Lorient Cedex

## MEMENTO DES BONS RÉFLEXES

Bien réagir pour la sécurité de tous !

LA SIRÈNE RETENTIT

3 fois 1 minute 41 secondes en son modulé (p. 4)

- > **Mettez vous immédiatement en sécurité** dans le bâtiment en dur le plus proche
- > **Tenez-vous informé** pour savoir s'il faut rester confiné ou évacuer les lieux.
- > **Écoutez la radio France Bleu Breizh Izel** ou les médias municipaux.
- > **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** ou à la crèche. Ils y sont en sécurité.
- > **Ne téléphonez pas** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours et les urgences.
- > **Ne fumez pas.** évitez toute flamme ou étincelle
- > **Ne colportez aucune information** sur les réseaux sociaux.

À tout moment, et si vous ne l'avez pas déjà fait, **inscrivez-vous dès maintenant à la télé-alerte** (cf p.13)

FIN D'ALERTE

Son continu de 30 secondes

Figure 13 : Page «alerte», DICRIM de Lorient

## — RAPPEL DE L'INTERET ET DU CONTENU DU KIT D'URGENCE 72H ET PLAN INDIVIDUEL DE MISE EN SURETE

Rappeler l'importance du kit d'urgence et du Plan Individuel de Mise en Sécurité (PIMS) permet de sensibiliser les citoyens à l'importance de la préparation individuelle et familiale. Ces éléments constituent des piliers fondamentaux de la préparation individuelle et collective face aux risques potentiels.

Le kit d'urgence est crucial pour faire face à une situation d'urgence de manière autonome pendant les premières heures ou les premiers jours suivant un événement catastrophique. Le DICRIM doit rappeler son rôle et indiquer les éléments qui doivent le composer à l'aide d'illustrations.

Le PIMS est un plan d'action préétabli qui détaille les démarches à suivre en cas de crise. Il est élaboré à titre individuel ou au sein d'un foyer. Il est conseillé d'expliquer brièvement son rôle et d'indiquer une source à laquelle le lecteur pourra se référer pour l'élaborer, que ce soit une maquette élaborée par la mairie ou bien le modèle national disponible sur le site du Ministère de l'Intérieur : <https://mobile.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Nos-missions/La-protection-des-personnes-des-biens-et-de-l-environnement/Le-plan-individuel-de-mise-en-surete-PIMS>



Figure 14 : Les éléments composant le kit d'urgence source : <https://www.georisques.gouv.fr/communiquer-aupres-de-mes-administres/le-kit-durgence-72h>

## FOCUS : CARTOGRAPHIES

Bien que la réglementation ne l'impose pas, il est vivement conseillé d'inclure dans le DICRIM des cartographies indiquant les zones susceptibles d'être affectées par chaque type de risque et permettant aux citoyens d'identifier facilement si leur habitation est concernée ainsi que les lieux qu'ils sont amenés à fréquenter régulièrement. La spatialisation de l'information permet de la rendre ludique et concrète.

La cartographie doit faire apparaître clairement les zones exposées aux risques, quelques enjeux clés (par exemple, la localisation des centres d'accueil des impliqués) ainsi que les routes principales sauf si le fond de plan choisi les met déjà suffisamment en avant.

D'autres types de cartographies peuvent être travaillées comme une cartographie des événements passés (notamment pour les inondations en indiquant les hauteurs d'eau atteintes).

Il est également possible de représenter l'ensemble des risques sur une même carte comme l'a fait la commune de L'Isle d'Abeau dans l'exemple ci-dessous. Pour cela, il est important bien choisir les informations à mettre en avant car une carte qui superpose trop d'informations devient illisible. La cartographie interactive permet de pallier ce problème et de rendre le DICRIM plus ludique.

Certaines communes ont fait le choix d'une cartographie interactive accessible en ligne. Ce format favorise l'implication de l'utilisateur. Il permet de représenter des informations variées et d'afficher des photographies ou de renvoyer vers des articles de presse par exemple dans le cas de cartographies d'événements passés. La commune de Saint-Etienne a utilisé ce format pour son DICRIM comme illustré ci-contre.

Géorisques offre un accès aux cartographies de risques gratuitement dans l'onglet « Connaître les risques sur ma commune » pour chaque risque identifié sur la commune. Un projet est en cours pour développer une cartographie interactive et les export de cartes possibles.

### RECOMMANDATION N°7 :

Situer les principaux enjeux et les routes principales sur la cartographie.

### RECOMMANDATION N°8 :

Utiliser un zonage et une légende associée claires afin que le lecteur puisse rapidement identifier les zones concernées par l'aléa.

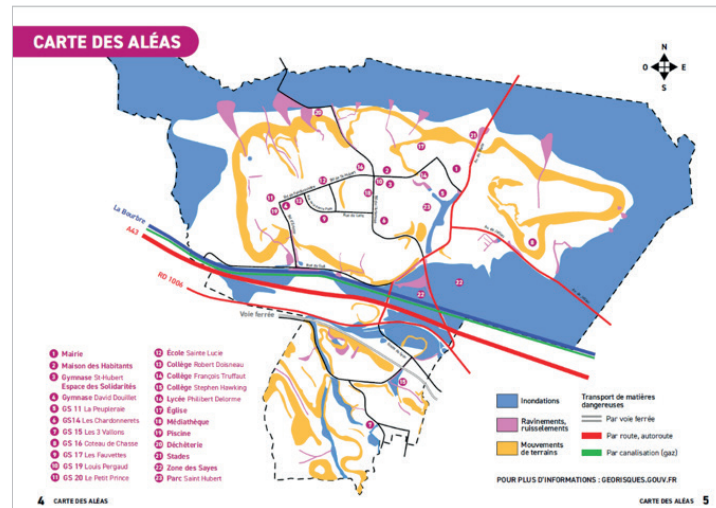


Figure 15 : Exemple de cartographie, DICRIM de L'Isle d'Abeau



Figure 16 : Cartographie du DICRIM d'Aix-les-Bains

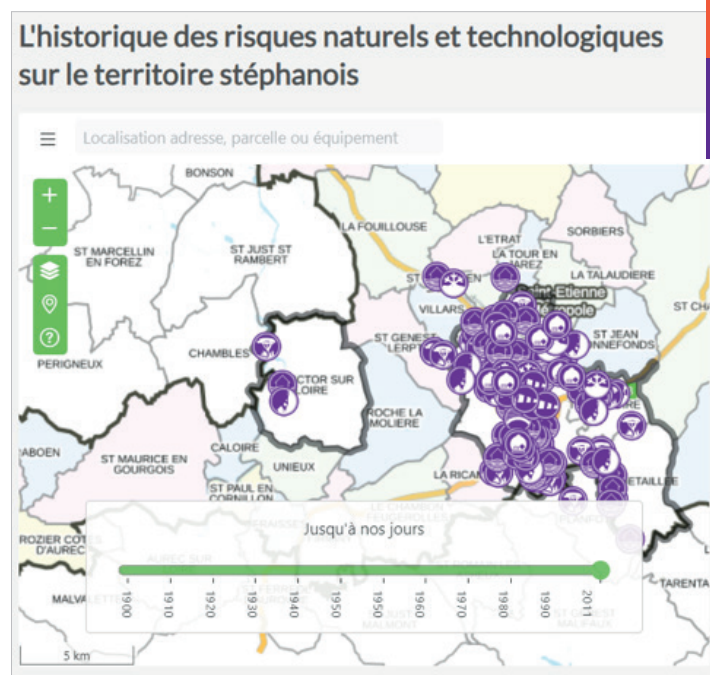


Figure 17 : Exemple de cartographie interactive en ligne, DICRIM de Saint-Etienne

# VI. Éléments « bonus »

## ■ LES ÉLÉMENTS QU'IL EST POSSIBLE D'INTÉGRER DANS LE DICRIM

En complément des éléments évoqués précédemment, un certain nombre d'informations peuvent être ajoutées au DICRIM en fonction des spécificités de la commune et des risques qui la concernent.

Quelques exemples de ce qu'il est possible d'ajouter dans le document :

### ■ PRÉSENTATION DU RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS DE LA CRISE

Certaines communes optent pour l'inclusion d'une page détaillant le rôle de chaque intervenant en cas de crise, à l'image de ce qu'a fait Besançon, comme illustré dans l'exemple ci-dessous. Cette démarche vise à offrir aux citoyens une vision claire de leur propre implication dans la gestion des événements majeurs, tout en les sensibilisant aux actions entreprises par l'ensemble des acteurs de la crise pour assurer leur sécurité. En comprenant mieux les

responsabilités de chacun, les habitants prennent conscience de l'importance de leur contribution à la sécurité collective et sont mieux préparés à réagir de manière appropriée en cas d'urgence.

### ■ INFORMATION SUR LE PCS

Le DICRIM peut aussi être l'occasion de présenter brièvement le PCS et son rôle dans la protection des citoyens en expliquant les missions spécifiques de la mairie en cas de crise.

### ■ INFORMATION SUR LES RÉSERVES COMMUNALES DE SÉCURITÉ CIVILE (RCSC)

Certaines communes profitent du DICRIM pour présenter leur RCSC et inciter leurs administrés à s'y engager.

### ■ INTÉGRATION D'AUTRES RISQUES

D'autres risques comme les risques sanitaires, les risques terroriste peuvent faire l'objet d'une information dans le DICRIM.



Figure 18 : Schéma «acteurs de la crise», DICRIM de Besançon

## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Créé par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, le PCS est un outil opérationnel de gestion de crise. Son rôle est de permettre au maire et à ses équipes de gérer au mieux un évènement survenant sur le territoire communal.

### Il contient notamment :

- ✗ Un diagnostic des risques présents ;
- ✗ Le recensement des moyens humains et matériels disponibles ;
- ✗ Des scénarios de crise ;
- ✗ La réponse opérationnelle de la commune (les modalités d'alerte, d'information, de protection et de soutien aux populations);
- ✗ Divers outils (organigrammes, annuaires, arrêtés municipaux, etc.).



Le PCS doit être régulièrement testé lors d'exercices de simulation de crise. Un exercice mobilisant les 4 communes et la communauté de communes est régulièrement organisé avec le concours du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Figure 19 : Information sur le PCS, DICRIM de Noirmoutier

## RENFORCER LA RÉSILIENCE TERRITORIALE : REJOINDRE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

En janvier 2021, la Mairie de Cannes a mis en place sa Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC), composée de volontaires qui ont vocation à sensibiliser la population sur les risques majeurs et à apporter un soutien et une assistance en cas d'évènement.

Cette création d'une Réserve communale répond à un besoin d'organiser et de coordonner les efforts de solidarité pour faire du citoyen un acteur de la sécurité civile.

Placée sous l'autorité du Maire, et mise en œuvre par délégation à la direction municipale des risques majeurs, la Réserve assure des missions :

- De prévention sous la tutelle de la direction des risques majeurs en vue de sensibiliser les publics à la prévention aux risques majeurs et aux bons comportements à adopter, notamment en milieu scolaire.
- De soutien des populations sous la tutelle du Secours Civil de Cannes, accueillir les sinistrés et impliqués dans les centres d'hébergements d'urgence, apporter un soutien médico-psychologique et administratif, en lien avec les services sociaux de la Mairie de Cannes et du CCAS.

• De retour à la normale sous la tutelle de la direction municipale de la propreté urbaine, afin d'assurer les services de terrain dans les missions de nettoyage ainsi que de la direction de la propreté pour assurer un soutien aux sinistrés en organisant des visites sur le terrain, la gestion des appels téléphoniques et l'orientation / transmission des demandes.

Depuis sa création, la RCSC a été engagée sur des missions liées à la crise sanitaire sur les centres de vaccination, le centre d'appel Covid-19 et la mission COMETE en lien avec le bataillon des Marins Pompiers de Marseille. Lors de la vigilance orange cariculée en août 2021, les réservistes ont été mobilisés sur la manifestation « Parade Fleurie » de Cannes La Bocca. Ils ont aussi été associés aux exercices attentat du 7 octobre 2021 et tsunami du 5 novembre 2021.



### Les conditions d'accès pour postuler à la RCSC

- Être âgé de 16 ans au moins
- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un pays membre de l'union européenne ou posséder un titre de séjour en cours de validité
- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire
- Remplir les conditions physiques exigées pour l'exercice de la mission (certificat médical)

### Comment postuler pour devenir volontaire

- Par mail à [reserve.communale@ville-cannes.fr](mailto:reserve.communale@ville-cannes.fr)
- Par courrier à :  
Direction des Risques Majeurs  
Mairie de Cannes  
1 place Bernard Cornut Gentile  
CS 30140  
06414 Cannes Cedex
- Par téléphone au 04 89 82 23 71

58

59

Figure 20 : Présentation de la RCSC, DICRIM de Cannes

## RECOMMANDATION N°9 :

Intégrer des éléments propres à la commune concernant la gestion des risques comme une présentation du PCS, de la réserve communale de sécurité civile, des journées ou actions organisées par la municipalité etc.

## ■ STRUCTURE DU DOCUMENT

L'organisation générale et la mise en évidence des informations importantes sont primordiales pour favoriser une compréhension et une mémorisation des éléments essentiels. Pour cela, quelques principes concernant la longueur, le format, les trois premières pages ainsi que la dernière page du document devraient être respectés dans chaque DICRIM.

### ■ LONGUEUR DU DOCUMENT

La réglementation laisse à la commune la liberté de déterminer la longueur ou le format de son DICRIM. Cette caractéristique sera notamment fonction du nombre de risques à détailler et du format choisi. Un document entre 10 et 20 pages semble être correct. Pour respecter un tel critère il est conseillé :

- de restreindre le document aux informations essentielles concernant les risques majeurs,
- de réaliser une description de chaque risque en deux pages maximum,
- de rendre le document attractif et accessible à travers des visuels.

### ■ LES TROIS PREMIÈRES PAGES

lorsque des personnes consultent un document, elles s'intéressent en priorité aux premières pages ainsi qu'aux dernières pages de celui-ci. Par conséquent, il est souhaitable que les informations essentielles soient disposées dans les trois premières pages du DICRIM. Voici quelques exemples de choix possibles et souvent retenus par les communes : les moyens d'alerte ; les recommandations communes à tous les risques ; le kit d'urgence 72h...

### ■ LA DERNIÈRE PAGE

De même que pour les trois premières pages, il apparaît intéressant d'intégrer une synthèse des informations à la fin du document. Il est possible de réaliser ce récapitulatif sous forme de carton détachable pour que les habitants puissent, selon le format :

- L'accrocher sur leur frigo ;
- Le mettre dans leur portefeuille.

Ci-dessous un exemple de sommaire répondant à ces recommandations et extrait du DICRIM de la commune d'Aix-les-Bains.



SOMMAIRE	
Pourquoi vous informer sur les risques majeurs ?	4
Le Plan Communal de Sauvegarde	5
Les moyens d'alerte	6
L'hébergement en cas d'urgence	7
Avant : comment se préparer ?	8
Après : que faire ?	9
 Le risque inondation	10
 Les risques météorologiques	12
 Le risque sismique	14
 Le risque mouvement de terrain	15
 Le risque Transport de Matières Dangereuses	16
Notes	18
Récapitulatif des conduites à tenir	19
Numéros et adresses utiles	20

Figure 21 : Sommaire du DICRIM d'Aix les Bains

### RECOMMANDATION N°10 :

Résumer le document en une double page comprenant les consignes et les informations essentielles.

# VII. Mise en forme du DICRIM

## ■ GRAPHISMES

### — PRINCIPES DE GRAPHISMES

Le DICRIM doit être rédigé dans un souci de vulgarisation, recourant aussi souvent que possible à la cartographie, aux photographies ou aux croquis. Les principes généraux suivants peuvent être appliqués pour inciter les citoyens à lire le document.

### — COULEURS

Choisir une palette de couleurs attrayante et un niveau de contraste élevé pour rendre le document plus accrocheur. Les couleurs peuvent être utilisées pour hiérarchiser l'information, mettre en évidence les points clés et différencier les sections.

### — ILLUSTRATIONS ET GRAPHIQUES

Intégrer des illustrations et des graphiques permet de rendre le contenu plus facile à comprendre et plus attrayant. Les infographies, les frises, les schémas et les diagrammes peuvent aider à visualiser les données et les concepts de manière claire et concise. Illustrer les événements passés par des photographies du territoire est un atout.

### — TYPOGRAPHIE

Utiliser une typographie claire et lisible pour le texte principal et des variations de taille, de gras et de couleur permet de hiérarchiser l'information et de guider le lecteur dans sa lecture.

### — MISE EN PAGE

Éviter la surcharge visuelle en optant pour une mise en page aérée et équilibrée. Utiliser des marges généreuses, des espaces entre les paragraphes pour faciliter la lecture et la compréhension.

### — PICTOGRAMMES

Intégrer des pictogrammes pour représenter visuellement les actions à effectuer dans le cadre des consignes à suivre permettent de rendre le contenu plus accessible et attrayant.

### — NARRATION VISUELLE

Utiliser une approche narrative visuelle pour guider le lecteur à travers le document. Utilisez des illustrations séquentielles, des bulles de dialogue pour raconter une histoire et rendre le contenu plus engageant.

### — INTERACTIVITÉ (LE CAS ÉCHÉANT)

Si le document est numérique, ajouter des éléments interactifs tels que des liens hypertexte, des boutons cliquables et des animations pour rendre l'expérience de lecture plus dynamique et immersive.



Figure 22 : Exemple de graphisme : DICRIM de Noirmoutier-en-l'Île

## LES RISQUES NATURELS

# FEUX DE FORETS

Un feu de forêt est défini par l'incendie d'un espace naturel supérieur à 1 hectare. Le risque de feu de forêt est particulièrement fort pendant la saison estivale. Il peut avoir comme conséquence un danger immédiat pour la population, la destruction des biens et de l'environnement, la coupure des réseaux de communication, de gaz ou d'électricité, ...

**C'EST ARRIVÉ À MARTIGUES**

Les 4 et 5 août 2020, un violent incendie a parcouru environ 1025 hectares et près de 2 400 personnes ont dû être évacués.

### LA PRÉVENTION DU RISQUE

- Les obligations légales de débroussaillage (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité de la végétation afin de ralentir la progression du feu (article L134-6 du Code forestier). Ces travaux sont à la charge des propriétaires dans une bande de 50 mètres autour des constructions et 10 mètres d'une voie d'accès privée.
- L'accès au massif forestier est réglementé quotidiennement du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre. <http://ppap.paca.ats.fr>
- L'usage du feu est réglementé par l'arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône du 20/12/2013.
- La commune sera bientôt concernée par un Plan de Prévention du Risque d'Incendie de Forêt (PPRIF). Il définit les zones où le risque est important. Ce plan sera pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de limiter les enjeux dans ces zones.

### LES BONS RÉFLEXES

**AVANT**

- Débroussailler autour de son habitation dans le respect de la réglementation des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)
- Ouvrir les accès (portails)
- Arroser l'habitation
- Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur en fermant fenêtres et volets
- Calfeutrer les aérations avec des linges mouillés

**LE FEU APPROCHE**

- Fermer les réseaux de gaz et d'électricité
- En voiture, ne sortez pas du véhicule et rejoignez une zone dégagée (clairière, plage, ...)
- En pleine nature, s'éloigner du feu et des fumées
- Ne pas tenter d'éteindre le feu soi-même s'il a pris une grande ampleur
- Attendre la fin de l'alerte

**APRÈS**

- Attendre l'autorisation des autorités pour retourner sur les lieux du sinistre
- Éteindre les foyers résiduels
- Vérifier/inspecter les habitations

Figure 23 : Exemple de graphisme : DICRIM de Martigues

## LES RISQUES NATURELS

# TSUNAMI

### Le risque tsunami à Cannes

Les côtes méditerranéennes sont exposées au risque tsunami compte tenu de l'activité sismique de bassin méditerranéen. Le risque tsunami est peu fréquent mais très sévère. Le littoral azuréen a déjà été impacté par des tsunamis en 1887 (séisme Ligurie), en 1979 (séisme sous-marin à l'ouest de Nice) et en 2003 (séisme au large de l'Algérie). À Cannes, le risque tsunami concerne principalement le proche littoral de la commune. La zone à risque est celle située à une altitude inférieure à 5 mètres par rapport au niveau de la mer et à moins de 200 mètres de risque en zone de plaine.

### La prévention du risque tsunami

Le Maire de Cannes, référence nationale en matière de prévention du risque tsunami (en 19), a élaboré une cartographie des itinéraires d'évacuation vers des zones refuge afin de permettre à la population située près du littoral de se mettre en sécurité dès l'alerte donnée.

### Suivre les prévisions

Le CENALT (Centre d'alerte aux tsunamis) assure la surveillance des séismes et des tsunamis pouvant survenir en Méditerranée occidentale et dans l'Atlantique Nord-Est. La centrale alerte les autorités de l'État en charge de la sécurité civile en cas de risque de tsunami.

Le CENALT qualifie le niveau d'alerte. Chaque niveau tient compte de la hauteur maximale de l'onde de tsunami attendue sur les côtes méditerranéennes.

**NEVEAU D'INFORMATION JAUNE**

Niveau d'eau estimé : inférieure à 20 cm.

Principaux phénomènes associés : Effets négligeables avec courants résiduels.

**NEVEAU D'ALERTE ORANGE**

Niveau d'eau estimé : inférieure à 50 cm.

Distance percorse par les vagues sur la côte inférieure à 10 mètres.

Principaux phénomènes associés : Effets courants à la côte avec dénivellement de terrain, impacts importants dans les ports.

**NEVEAU D'ALERTE ROUGE**

Niveau d'eau estimé : supérieure à 50 cm. Distance percorse par les vagues sur la côte inférieure à 5 mètres après 2 minutes.

Principaux phénomènes associés : Forts courants à la côte, chute du niveau de la mer, phénomène de recul, impacts dévastateurs dans les ports, submersion dans les zones.

### CONNAÎTRE LA NATURE DU RISQUE

Le tsunami se manifeste par une série de vagues pouvant atteindre plusieurs mètres de haut. Un tsunami peut être provoqué par :

- Un séisme sous-marin se produisant à faible profondeur et possédant une magnitude d'au moins 6,5. L'amplitude du tsunami généré augmente avec la magnitude du séisme.
- Un glissement sous-marin, entraînant le déplacement soudain d'une masse d'eau en profondeur et la formation d'une onde de surface.

### LES BONS RÉFLEXES

**Avant**

- Soyez attentifs à certains critères précurseurs si vous résidez dans une zone côtière :
  - Si un tremblement de terre important vient d'avoir lieu (secousse perceptible ou prolongée)
  - Si vous constatez une évolution anormale et rapide du niveau de la mer
  - Un bruit anormal et inhabituel
- Ne restez surtout pas dans les zones proches de la côte et soyez attentif à un éventuel message d'alerte tsunami
- Préparez-vous en identifiant un endroit où il sera possible de vous mettre à l'abri
- Préparez l'équipement nécessaire (médicaments, papiers d'identité, temps de poche, etc.) à intégrer dans le kit d'urgence

**Pendant**

- Si vous êtes à terre :
  - Dès l'alerte émise (sur porteur, SMS, sirènes...), éloignez-vous le plus vite possible des côtes en évitant d'être piégé par les vagues
  - Ne descendez jamais sur la plage pour observer un tsunami
  - Ne prenez la mer sous aucun prétexte
  - Ne téléphoner qu'en cas d'urgence vitale, pour laisser les secours répondre au mieux des appels téléphoniques
  - Gérez sur le toit d'une habitation ou le côté d'un autre solide. En dernier recours, accrochez-vous à un objet flottant que le tsunami charrie
- Respectez les consignes des autorités

**Si vous êtes en mer :**

- Si un avertissement de tsunami est publié, ne retournez pas au port

**Après**

- Restez hors de la zone dangereuse tant qu'on vous le retourne à une situation normale n'a pas été émise par les autorités
- Si vous êtes au mer, restez à l'écoute des autorités pour vous assurer que les conditions d'un retour au port sont favorables
- Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires (boisson, préparation des aliments, cuisson...), assurez-vous auprès des autorités locales qu'elle est potable et, dans tous les cas, faites couler l'eau afin de nettoyer le réseau et d'évacuer l'eau qui a stagné

Figure 24 : Exemple de graphisme : DICRIM de Cannes

## RECOMMANDATION N°11 :

Pour rendre le document attrayant, utiliser du contraste au niveau des couleurs, privilégier les infographies, photographies, diagrammes et tableaux aux textes, aérer la mise en page



## LES ILLUSTRATIONS

Les illustrations doivent être les plus nombreuses possible afin de créer un équilibre entre les éléments graphiques et le texte. La longueur et l'exhaustivité des textes peuvent être rédhibitoires pour certains lecteurs. Un maximum d'informations doit être traduit en illustrations.

Des exemples d'illustrations pouvant rendre le document ludique ont été présentées tout au long de ce document, ces illustrations peuvent être de différentes natures :

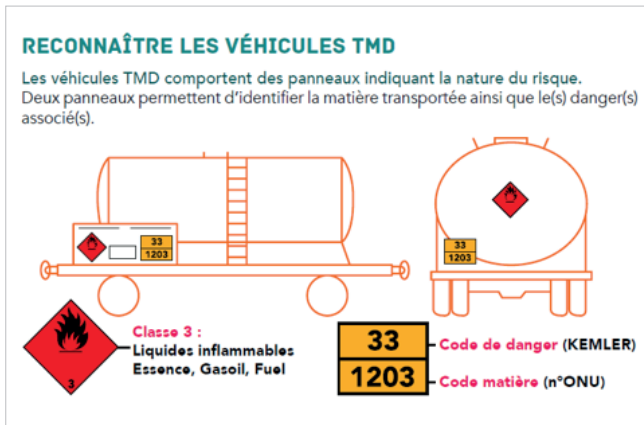


Figure 25 : Extrait du DICRIM de Fos-sur-Mer pour apprendre à lire une plaque TMD

- Photographies d'illustrations
- Cartographies
- Logigrammes
- Schémas explicatifs (étapes à suivre, descriptions des étapes d'un aléa etc.)
- Graphiques illustrant les statistiques sur les risques majeurs dans la commune, comme l'évolution du niveau des cours d'eau, la fréquence des séismes, etc.



Figure 26 : Extrait de la page «alerte» du DICRIM de Bourg-en-Bresse

- Pictogrammes
- Extraits d'autres documents (PCS, PFMS, PPMS etc.)
- Frises (chronologiques, hauteurs d'eau)
- Symboles de prévention : Des symboles représentant les équipements de sécurité et de prévention disponibles dans la commune

## LES PHOTOGRAPHIES

L'utilisation de photographies est très vivement conseillée car elles permettent aux lecteurs de prendre la mesure des dégâts potentiels des risques présentés et de rendre le document plus concret et plus la réalité du risque plus tangible. Pour cela les photographies utilisées devront permettre de visualiser clairement l'aléa et dans la mesure du possible avoir été prise sur la commune. Des photos avant/après peuvent aussi permettre de mieux visualiser les dégâts. Les photographies sont également traditionnellement utilisées pour illustrer la page de garde.

D'autres utilisations sont également possibles. Dans le DICRIM de Sevrans par exemple des photographies ont été utilisées dans les entêtes des pages risques, l'effet visuel est plutôt convaincant :



Figure 27 Exemple d'utilisation de photo, DICRIM de Sevrans

## — PICTOGRAMMES DES RISQUES MAJEURS

Les nouveaux pictogrammes représentant les risques majeurs sont disponibles en téléchargement, afin de les intégrer dans vos outils d'information (DICRIM...) ou de communication (présentations, exercices...). Ils sont téléchargeables au format image ou vectoriel : <https://www.georisques.gouv.fr/communiquer-aupres-de-mes-administres/telecharger-les-pictogrammes-des-risques-majeurs>

Il est également conseillé d'utiliser des codes couleur pour identifier chaque risque : <https://www.cypres.org/Default/boite-a-outils.aspx>

Ces codes couleur, créés par le Ministère de la Transition Écologique, ne sont pas réglementaires mais fréquemment utilisés dans les supports de communication sur les risques majeurs.

### RECOMMANDATION N°12 :

Utiliser les pictogrammes du site Géorisques mis à disposition par le ministère de la Transition Ecologique.

## — RENVOI VERS DES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES EN LIGNE

Afin de garder les passages de textes les plus synthétiques possible il est possible de faire des renvois vers des sources d'informations plus complètes. Des sites de référence tels que Géorisques, Météo-France, Vigicrues ou le portail des services de l'État dans le département peuvent être des sources d'information complémentaires à ajouter.

Ces renvois peuvent se faire sous la forme de liens, par exemple dans des encarts « pour en savoir plus » ou bien sous la forme de QR codes.

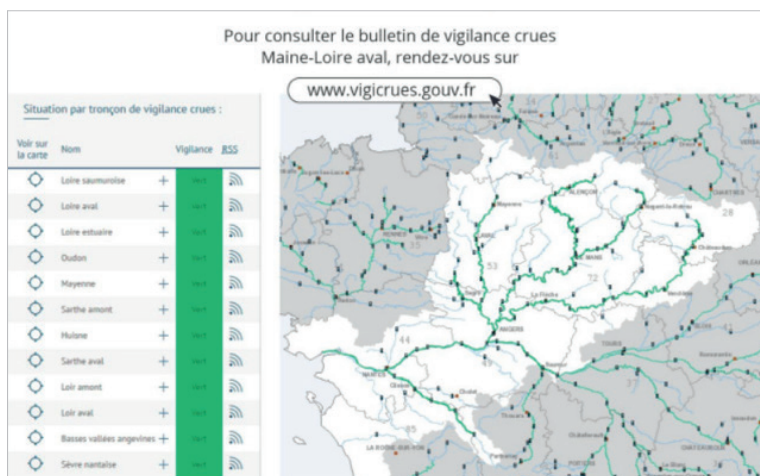


Figure 28 : Exemple de renvoi vers le site vigicrues, DICRIM de Rives-du-Loir-en-Anjou

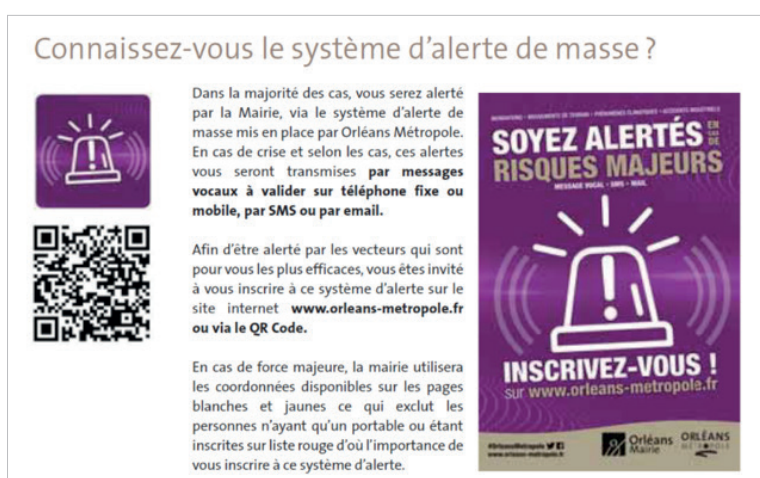
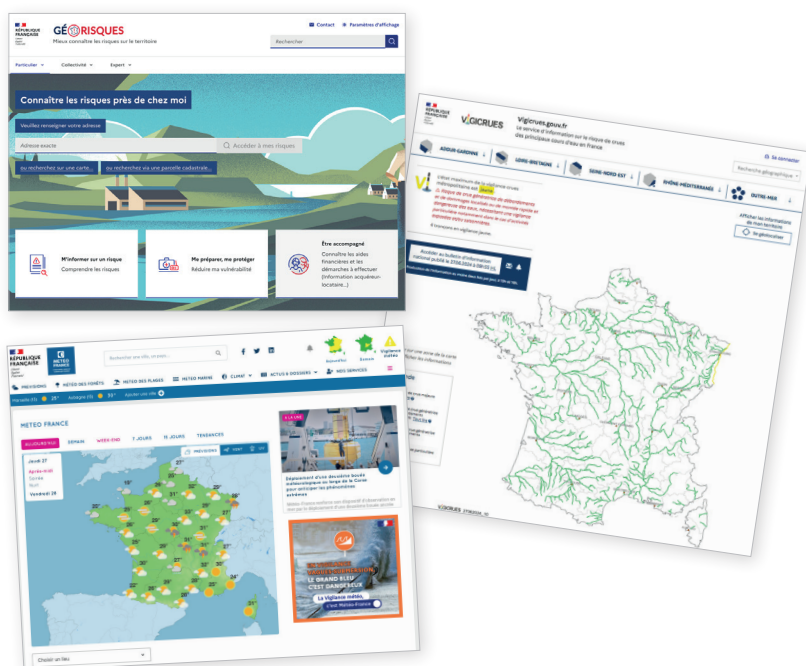


Figure 29 : Exemple de QRcode, DICRIM d'Orléans



## EXEMPLES DE PAGES DE GARDE ATTRAYANTES

La page de garde joue un rôle crucial dans l'engagement initial du lecteur. Dans le cas du DICRIM, souvent distribué dans les boîtes aux lettres, cette première impression est d'autant plus importante. Il est essentiel que le document se démarque des publicités commerciales et autres courriers administratifs que les citoyens reçoivent habituellement. En captant l'attention du lecteur dès le départ, le DICRIM peut susciter un intérêt accru et inciter à une lecture attentive du contenu.

Traditionnellement, la couverture du DICRIM est agrémentée d'une photo représentant la commune. Opter pour une image mettant en valeur un monument ou un lieu emblématique aux yeux des habitants peut s'avérer judicieux. À titre d'exemple, la couverture du DICRIM de Marseille illustre le sommet de Notre-Dame-de-la-Garde (ci-dessous).

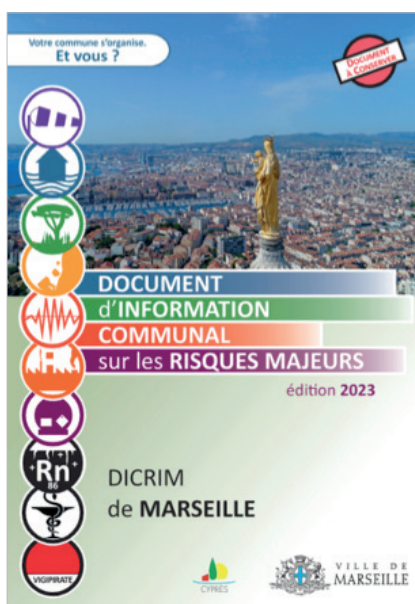


Figure 30 : Page de couverture du DICRIM de Marseille

Introduire une touche d'humour dans le DICRIM peut le rendre plus attrayant et associer sa lecture à un moment de divertissement pour le lecteur. Un exemple intéressant est celui du DICRIM de Salaise-sur-Sanne, qui joue avec un jeu de mots astucieux : « C'est l'heure DICRIM » (ci-dessous). En alignant ce clin d'œil avec la thématique zombie abordée, le document crée une connexion ludique.

Cette référence à la culture populaire et en lien avec les risques majeurs captivera et interpellera le lecteur, tout en conservant certains éléments formels tels que le détail de l'acronyme DICRIM et la mention « document à conserver », soulignant ainsi le sérieux de la démarche.



Figure 31 : Page de couverture du DICRIM de Salaise-sur-Sanne

L'originalité de la page de couverture peut également être marquée par le choix de l'image d'illustration, comme le montre l'exemple de la ville de Vichy (ci-dessous). En utilisant un photomontage représentant le thème de l'arche de Noé, le DICRIM apporte une touche d'amusement tout en faisant référence au sujet des inondations.



Figure 32 : Page de couverture du DICRIM de Vichy

## — DEMARCHES INNOVANTES

**NICE** : Le DICRIM de la ville Nice a également été décliné dans une version « jeunes » vulgarisée et adaptée pour les enfants de 6 à 12 ans. Ce document est distribué dans les écoles afin de sensibiliser le jeune public aux risques majeurs.



Figure 33 : DICRIM à destination des jeunes de la ville de Nice

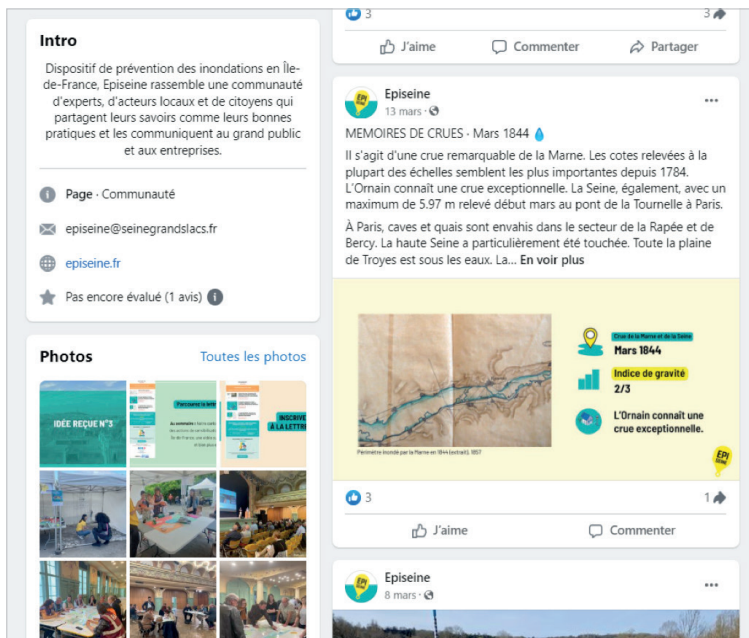


Figure 34 : Page Facebook Episeine

**PARIS** : Au-delà du DICRIM réglementaire de Paris, EPISEINE, dispositif de prévention des inondations en Ile-de-France créé par l'EPTB Seine grands lacs, organise des ateliers et des balades urbaines pour mieux faire connaître les risques liés aux crues et aux inondations. Il diffuse régulièrement des informations sur les réseaux sociaux et des ressources pédagogiques (formations en présentiel, formation en ligne, vidéos de sensibilisation, retours d'expériences, jeux, etc.)

**LYON** : Le DICRIM de la ville de Lyon se distingue par son format original de bande dessinée, mettant en avant une identité visuelle percutante avec une mascotte représentant un super-héros. Les textes, organisés sous forme de bulles, sont conçus pour interpeller directement le citoyen, soulignant ainsi son rôle crucial dans la prévention des risques majeurs. Cette approche ludique et dynamique rend le document accessible à un large public.



Figure 34 : DICRIM de Lyon, reprenant un graphisme « bande dessinée » avec des bulles



Figure 36 : DCRIM de Païta avec une mascotte

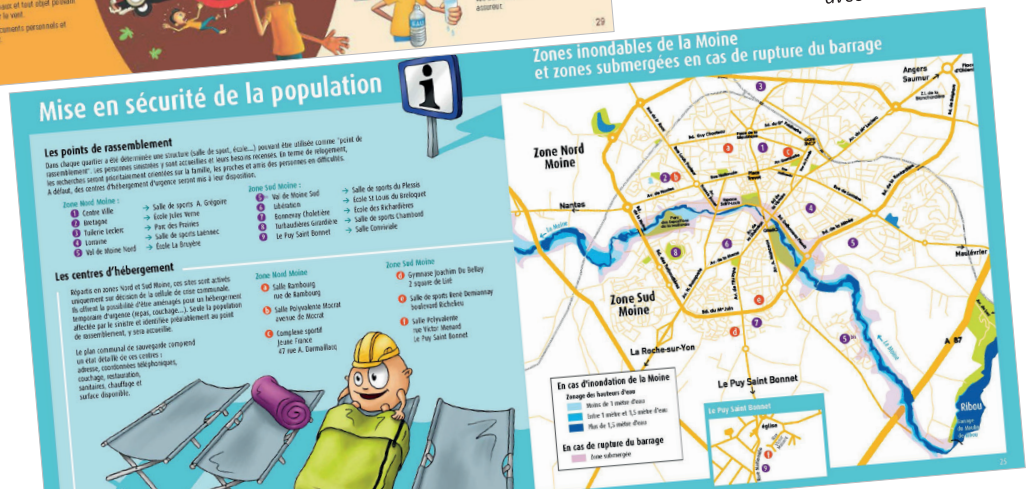


Figure 37 : DCRIM de Cholet avec une mascotte

**PAÏTA (NOUVELLE-CALÉDONIE) :** Le DCRIM de la ville de Païta est construit autour d'une mascotte mise en scène à chaque page pour accompagner la communication sur les risques majeurs présent sur le territoire communal.

**CHOLET :** Le DCRIM de la ville de Cholet met en scène également une mascotte dans sa communication sur les risques majeurs présents dans la commune.

**SAINT-ETIENNE :** Le DCRIM de la ville de Saint-Etienne est un DCRIM interactif en ligne dans lequel il est possible de naviguer via le site internet de la ville. Il s'accompagne d'une cartographie interactive localisant tous les événements passés sur la commune et permettant d'accéder en cliquant sur l'événement à des informations telles que des archives INA, des témoignages ou des photographies.

Bien que ces exemples ne représentent qu'une fraction des initiatives en matière de DCRIM, ils montrent comment certaines municipalités parviennent à rendre leurs documents plus attractifs et innovants sur le plan graphique, contribuant ainsi à sensibiliser efficacement les citoyens aux risques majeurs.

## ■ FORMAT DU DCRIM

Le format A5, sous forme de fascicule pliable d'une quinzaine de pages, est particulièrement adapté pour une diffusion papier aux habitants. Une page détachable peut être envisagée avec les numéros d'urgence, les liens vers les sites d'informations comme Vigicrues ou celui de la mairie. Cette page peut aussi contenir les bons réflexes à adopter en cas

de crise (ne pas encombrer les lignes téléphoniques, se tenir informé de l'évolution de la situation...), ainsi que la liste des objets à mettre dans son kit d'urgence 72H (source : Géorisques).

## ■ SUPPORTS INNOVANTS

En complément ou en remplacement du format papier, de nombreux supports innovants ont été développés pour rendre le DCRIM plus accessible et engageant pour les citoyens. Voici quelques exemples :

- **APPLICATIONS MOBILES DÉDIÉES :** Ces applications peuvent inclure des cartes interactives, des notifications d'alerte en temps réel et des conseils de sécurité personnalisés.
- **VIDÉOS ET ANIMATIONS :** Plus engageantes et faciles à comprendre pour un large public.
- **JEUX SÉRIEUX OU JEUX VIDÉO À VOCATION ÉDUCATIVE:** Ces jeux peuvent simuler des situations d'urgence et permettre aux joueurs d'apprendre à réagir de manière appropriée.
- **PLATEFORMES EN LIGNE INTERACTIVES :** Des plateformes web interactives peuvent permettre de poser des questions aux experts, répondre à des quiz et participer à des simulations d'urgence.
- **RÉSEAUX SOCIAUX :** Les réseaux sociaux sont utilisés pour diffuser des informations sur les risques majeurs et les mesures de prévention auprès d'un large public. Des campagnes de sensibilisation sont menées sur des plateformes telles que Facebook, X et Instagram pour atteindre les citoyens là où ils se trouvent.

La commune de Gennevilliers a par exemple développé un DICRIM semi-interactif novateur, se présentant sous la forme d'une page internet dynamique. Sur cette plateforme, le texte défile sur un bandeau situé à gauche de la page, tandis qu'une partie centrale offre une variété d'informations interactives telles que des cartes interactives, des vidéos et des consignes à faire défiler. Cette approche permet aux citoyens d'accéder facilement aux informations essentielles tout en offrant une expérience immersive.

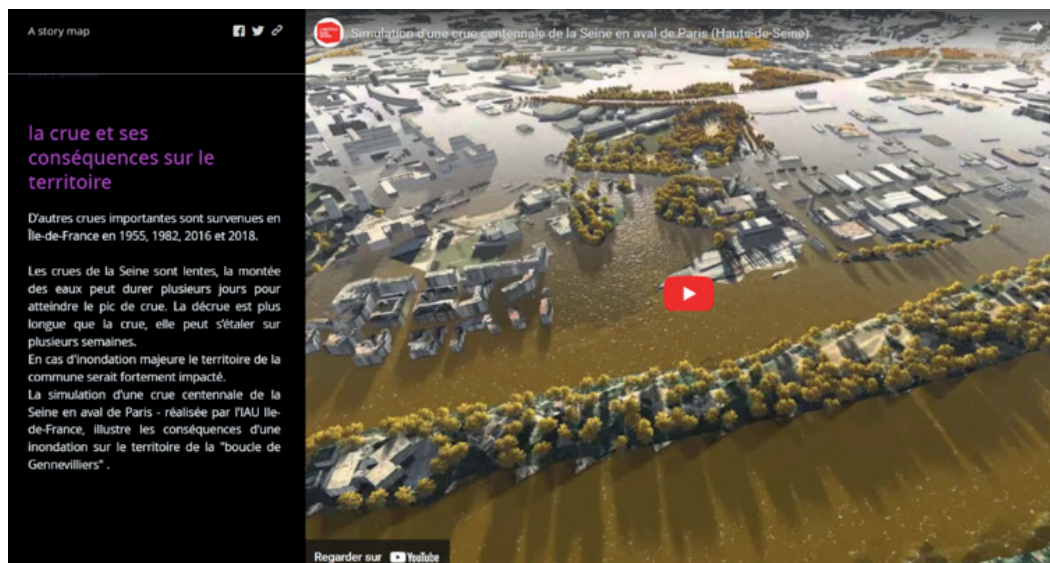


Figure 38 : Page interactive présentant une modélisation de crue sous forme de vidéo, DICRIM de Gennevilliers

Aux Etats-Unis par exemple la ville de San Francisco a lancé une campagne sur les réseaux sociaux intitulée «#SF72» pour encourager les résidents à se préparer aux différents risques majeurs, tels que les séismes, les incendies de forêt et les pannes de courant. La campagne utilise des vidéos, des infographies et des quiz interactifs pour diffuser des informations sur la préparation aux urgences.

En France, le site produit par le Haut Comité Français pour la résilience nationale nommé « FF72 » (<https://www.ff72.org/>) permet aux collectivités de créer leur propre site de préparation des populations en cas d'événement exceptionnel.

- **ÉVÉNEMENTS COMMUNAUTAIRES** : des événements communautaires, tels que des journées de sensibilisation (notamment autour de la Journée Nationale de la Résilience, le 13 octobre), des exercices d'évacuation ou des ateliers de formation aux premiers secours peuvent permettre d'impliquer activement les citoyens dans la prévention des risques majeurs.
- **OUTILS DE RÉALITÉ VIRTUELLE ET AUGMENTÉE** : la réalité virtuelle et augmentée est utilisée pour créer des expériences immersives permettant aux citoyens de visualiser les risques majeurs de manière réaliste et de s'entraîner à réagir en situation d'urgence.

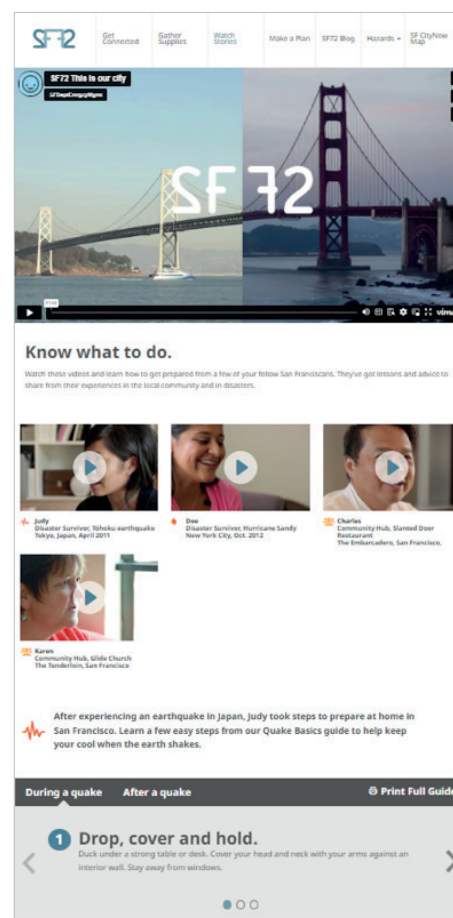


Figure 39 : Extrait du site internet «SF72»

### RECOMMANDATION N°13 :

En format papier, privilégier le format A5.

## VIII. Diffusion et publicité du DICRIM

### ■ STRATÉGIE DE COMMUNICATION AUTOUR DU DICRIM

L'article R. 125-13 du Code de l'environnement dispose que le maire fait connaître au public l'existence du DICRIM par tout moyen approprié, notamment par voie électronique et a minima consultable sans frais à la mairie.

L'information peut paraître dans le bulletin municipal, document largement consulté par les citoyens. Le DICRIM peut être intégré au bulletin municipal pour sa diffusion.

**Une diffusion la plus large possible doit être recherchée** pour toucher une large population. Ainsi, en dehors des voies de distribution classique dans les boîtes aux lettres des particuliers et de la mise à disposition du document sur les présentoirs à l'accueil des mairies, il peut être intéressant de diffuser le DICRIM sur certains lieux de travail, de loisirs (bibliothèques, maisons de quartiers...) ou de tourisme. Une formation des agents municipaux en charge de l'accueil du public est recommandée pour permettre de relayer les bonnes informations sur l'utilité de ce document.

Au-delà du DICRIM, l'article R. 125-13 du Code de l'environnement impose au maire d'organiser « au moins une fois tous les deux ans, des actions de communication relatives aux risques majeurs et aux mesures de prévention et de sauvegarde. Cette communication a notamment pour objet d'inciter la population à participer aux exercices prévus par les dispositions du III de l'article L. 731-3 du code de la sécurité intérieure. »

Cette stratégie de communication peut intégrer plusieurs actions notamment :

- organiser des réunions publiques ;
- informer les nouveaux habitants lors de réunions à leur attention et inclure le DICRIM dans la mallette d'accueil ;
- sensibiliser les enseignants et intervenir auprès des élèves en milieu scolaire ;
- mettre en place des expositions ;
- développer des actions de communication dans la presse locale : articles, interviews etc. ;

- rédiger des articles dans le bulletin municipal ;
- si ce n'est pas déjà fait réaliser le PCS et mettre en œuvre des exercices pour le tester en impliquant les populations

La commune de Salaise-sur-Sanne, en Isère, a adopté une stratégie de communication novatrice en promouvant le DICRIM dans les centres commerciaux, avec l'aide de zombies (joués par des acteurs). Cette approche, inspirée de la culture populaire et d'un scénario de crise extrême et improbable, vise à inciter les citoyens à s'engager et à se renseigner sur les risques majeurs. En rappelant que même si une attaque de zombies est improbable, d'autres dangers nécessitent leur attention et leur préparation, cette démarche encourage une prise de conscience proactive.

L'association Prévention MAIF a accompagné les élèves des classes de CM2 de la Ville d'Aubagne dans les Bouches-du-Rhône sur la création d'un DICRIM par les enfants par école en plusieurs étapes sur une année scolaire. Ce projet s'est conclu par une présentation théâtrale des élèves devant les parents et les partenaires : [https://www.youtube.com/watch?v=HQ0TUef\\_e1M](https://www.youtube.com/watch?v=HQ0TUef_e1M)

Signalert introduit sur son application smartphone de cartographie participative et d'alerte précoce un document synthétique sur les Risques Majeurs proposant les informations issues des recommandations émises par les autorités municipales et nationales, que vous devez connaître pour votre sécurité face à une douzaine de risques naturels, technologiques, sanitaires... Les deux principales villes olympiques de Paris et Saint-Denis sont actuellement disponibles, d'autres villes françaises concernées par d'autres types de risques seront rapidement mises en ligne.

### ■ LA CENTRALISATION DES DICRIM SUR GÉORISQUES

Quand un utilisateur cherche les risques existants à une adresse, si un DICRIM est présent pour sa ville, l'utilisateur en est informé et il peut le consulter et le télécharger sur Géorisques.

La commune peut elle-même partager son DICRIM sur Géorisques via le formulaire de contact.

## ■ LA JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSILIENCE (JNR)

Le Gouvernement a instauré depuis 2022 la journée « Tous résilients face aux risques ». Celle-ci est organisée annuellement avec un point d'orgue, le **13 octobre**, en cohérence avec la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophes de l'Organisation des Nations unies.

Cette journée vise à sensibiliser, à informer et à acculturer tous les citoyens aux risques naturels et technologiques qui les environnent. L'objectif est que chacun connaisse les risques de son territoire, les bons comportements à adopter en cas de catastrophe et devienne ainsi acteur de sa propre sécurité.

Un appel à projets pour la journée « Tous résilients face aux risques » permet de labelliser des projets organisés toute l'année mais seuls les projets organisés autour du 13 octobre pourront concourir pour prétendre à un prix : <https://www.ecologie.gouv.fr/journee-nationale-resilients-face-aux-risques>

### RECOMMANDATION N°14 :

Mettre en évidence le document à l'accueil de la mairie et en faire une présentation auprès des élus et des agents communaux.

### RECOMMANDATION N°15 :

Afin de viser le public le plus large possible, multiplier les canaux de diffusion (réseaux sociaux, distribution à l'occasion d'événements, mallette d'accueil des nouveaux arrivants, etc.).

## ■ ACCOMPAGNEMENT

Les intercommunalités peuvent venir en soutien des communes pour les accompagner dans la démarche d'élaboration et de mise à jour du DICRIM.

Ce soutien peut porter sur les informations contenues dans le document ou sur la forme du document avec une charte graphique unifiée. Cette démarche présente l'intérêt de produire des DICRIM au contenu et/ou à l'aspect harmonisé à l'échelle d'un bassin de vie.

### EXEMPLES : MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE



Figure 40 : Pages de couverture de DICRIM réalisés sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Cette démarche peut également être portée par un syndicat de rivière ou un établissement public territorial de bassin (EPTB) dans le cadre de leur Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI).



## EXEMPLE : SMMAR, BASSIN VERSANT DE LA TÊT, EPISEINE

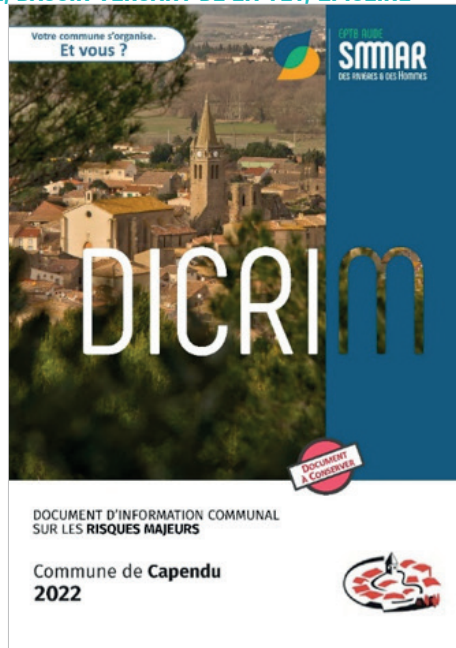


Figure 41 : DICRIM de Villeneuve-la-Rivière (Pyrénées Orientales)



Figure 42 : DICRIM de Capendu (Aude)

## ■ ECOUTE

Des enquêtes ont été réalisées sur les DICRIM sur certains territoires.

Ainsi, par exemple, durant un mois et demi, l'association Civipole a enquêté sur l'accessibilité de l'information sur les risques majeurs, dans les 49 communes de l'agglomération grenobloise, sur les sites web et directement en mairie. Les DICRIM étaient disponibles sur 57% des sites web et dans 48% des mairies. "La majeure partie des DICRIM que nous avons obtenus étaient disponibles sur demande à l'accueil, seule une faible part étaient visibles sur les présentoirs dédiés aux brochures. Il a souvent fallu guider les agents d'accueil pour obtenir le document".

Une sensibilisation des élus et des agents municipaux sur l'existence et l'utilité de ce DICRIM est recommandée car ils sont des relais sur le territoire communal de cette information.

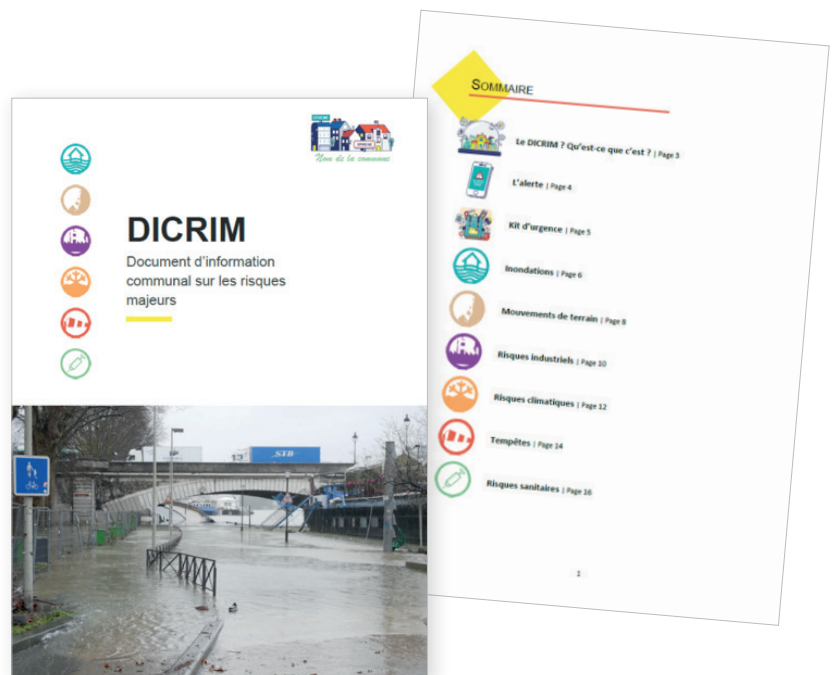


Figure 43 : Trame de DICRIM Episeine

## IX. Mise à jour du DICRIM

Le DICRIM doit être régulièrement mis à jour pour refléter l'évolution des risques et des mesures de prévention dans la commune. L'article R. 125-13 du Code de l'environnement impose la mise à jour du DICRIM au minimum tous les 5 ans.

La mise à jour doit permettre d'actualiser la connaissance des risques répertoriés dans le DICRIM, l'historique des événements survenus depuis la dernière édition du DICRIM sur la commune ou à proximité et les mesures de prévention et de sauvegarde notamment les dispositifs d'alerte aux populations.

## X. Vers un document d'information intercommunal ?

Dans le cadre de la mise en place du plan intercommunal de sauvegarde, obligation initiée par la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi Matras, les intercommunalités peuvent souhaiter communiquer sur les risques présents à l'échelle intercommunale auprès de la population et/ou de leurs agents.

Brest Métropole et la Communauté de Communes du Val de Sully ont réalisé des outils d'information communs car de nombreux risques sont présents sur l'ensemble des communes et que les populations sont amenées à se déplacer sur le territoire communautaire.

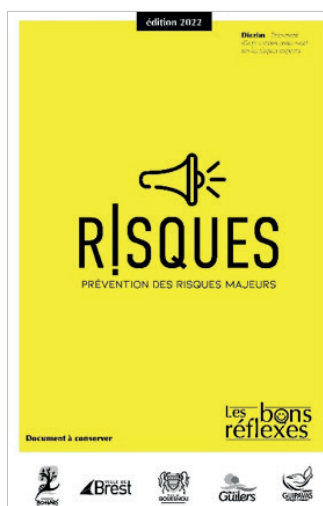


Figure 44 : DICRIM intercommunal de Brest Métropole



Figure 45 : DICRIM Communauté de Communes Val de Sully

## XI. Conclusion

Ce recueil a permis de faire l'état des obligations réglementaires relatives au DICRIM, et avec l'appui de documents réalisés sur le territoire national, de dégager des bonnes pratiques et des recommandations pour réaliser un DICRIM attrayant.

Dans la continuité de ce recueil, une maquette type de DICRIM et un tutoriel d'utilisation sont proposés par l'AFPCNT pour aider les communes et intercommunalités dans la réalisation de leur document.



Association  
Française  
pour la Prévention  
des Catastrophes  
Naturelles et Technologiques

# AFPCNT

Mieux comprendre, mieux prévenir

Avec l'appui du



En partenariat avec



Liberté  
Égalité  
Fraternité



ville de  
Gonfreville  
l'Orcher

Soutenu par



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT  
ET DE LA PRÉVENTION  
DES RISQUES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## RÉALISATION

Ghislaine VERRHIEST-LEBLANC et Boris CALLOT  
Association française pour la prévention des catastrophes  
naturelles et technologiques (AFPCNT)  
Caroline HERVE et Mélanie TREGLIA - CYPRES  
Christian CHICOT - Mairie de Gonfreville-L'Orcher  
Valentin FORAND - Préfecture de l'Isère

## CONTACT

maquettedicrim@gmail.com

## CONCEPTION GRAPHIQUE

Valérie SCOTTO DI CESARE - Studio VSDCom

## PUBLICATION

Septembre 2024